

DOSSIER DE PRESSE

Commission permanente du 14 février 2022

Pour une Gironde
solidaire et fraternelle



Sommaire

Ce lundi 14 février 2022, les élus départementaux se sont réunis en commission permanente afin d'examiner 211 dossiers, pour un montant d'aides de 85 245 790 euros.

▶ Initiatives locales de développement social	3
▶ Aides à l'aménagement des écoles	4
▶ Subvention des équipements sportifs intercommunaux	5
▶ Développement des commerces ruraux	6
▶ Soutien des épiceries solidaires girondines	7

Initiatives locales de développement social

1,2 million d'euros

POUR LE PROCHAIN APPEL À
INITIATIVES LOCALES

Dans un contexte où, plus que jamais, les réponses à apporter nécessitent de s'appuyer sur la coopération, les solidarités et la proximité, le Département reconduira pour sa septième année consécutive, un **appel à Initiatives locales**, dont l'autorisation de lancement vient d'être adoptée.

Chaque année 260 actions sont soutenues et contribuent au renforcement du lien social et à la lutte contre les inégalités et conjuguent innovation sociale et participation des habitants.

Parmi les 16 initiatives locales de développement social :

70 600 euros

ATTRIBUÉS À 16 INITIATIVES LOCALES
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- **Koozumain** : cette association organise des ateliers de couture, à partir de récupérations textiles, dans des structures sociales du Libournais. L'objectif est de créer des moments de partage et de lien social tout en travaillant la créativité.

Aide attribuée : 7 000 euros

- **L'association Centre d'Insertion Social Economique** : le projet «l'image au cœur de la lutte» réunira des ateliers en Hauts de Garonne, pour recueillir des témoignages et récits autour de la violence conjugale, en vue de la réalisation d'un documentaire. Sa diffusion sera multiple, notamment dans les milieux scolaires mais aussi comme support lors d'actions de lutte contre les violences conjugales.

Aide attribuée : 5 000 euros

- **Les Embobinés** : l'association proposera un éveil documentaire au sein d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) bordelais. Les résidents seront invités à des ateliers participatifs d'écriture et de vidéo, sur la thématique de l'essentiel et du non essentiel.

Aide attribuée : 3 000 euros

Aides à l'aménagement des écoles

Grâce au soutien du Département, via les **conventions d'aménagement d'école**, les communes et groupement de communes peuvent réaliser des projets d'aménagement d'école primaire ambitieux.

Le Département est présent à toutes les étapes du programme, du lancement des études préalables et prospectives, jusqu'aux préoccupations d'équipements adaptés aux pratiques pédagogiques actuelles et aux enjeux de développement durable.

1 569 190 euros

POUR L'AMÉNAGEMENT DES ÉCOLES DE
SAINTE FOY LA GRANDE ET DE CIVAC
DE BLAYE

A Sainte Foy la Grande, le programme des travaux comprend l'extension de l'école maternelle et la rénovation de l'école élémentaire, portant le nombre de classes à 20. Cette évolution nécessite l'extension de la salle de restauration et de son équipement. L'informatisation de l'ensemble du groupe scolaire est également prévue.

Le Département contribue à hauteur de **926 190 euros** à ce projet dont le coût total s'élève à 1 794 340 euros.

23 communes

SOUTENUES AU TITRE D'UNE
CONVENTION D'AMÉNAGEMENT
D'ÉCOLE EN 2021

A Civrac de Blaye, le Département accompagne la restructuration du Pôle éducatif, avec l'aménagement de 2 salles de classe de maternelle, d'un dortoir, d'une cour et son préau. 4 salles de classes et un préau pour l'école élémentaire. La création d'un restaurant scolaire et de son équipement permettra la préparation des repas sur place.

Une salle de motricité vient compléter ce projet pour permettre aux élèves des deux écoles de pratiquer des activités physiques en intérieur. Cet espace sera mutualisé pendant les temps périscolaires avec des modules adaptables à différentes utilisations.

La contribution du Département s'élève à **643 002 euros** pour un montant global du programme de 1 136 100 euros.

Tous les ans plusieurs communes et groupement de communes bénéficient de ce dispositif, qui agit directement sur l'aménagement du territoire girondin et participe à la mise à niveau de l'accueil des élèves.

Subvention des équipements sportifs intercommunaux

Le Département contribue au développement du sport et participe à l'équipement des collectivités. Ainsi, il apporte son aide financière pour la construction d'équipements sportifs communaux et intercommunaux, pouvant également profiter aux collèges environnants de manière prioritaire et gratuite.

Des conventions d'utilisations de ces équipements permettent d'en réguler la mutualisation entre les différents bénéficiaires.

2 867 202 euros

ADOPTÉS DANS LE CADRE DES
SUBVENTIONS POUR LES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS COMMUNAUX ET
INTERCOMMUNAUX

8

SUBVENTIONS ACCORDÉES

Ce financement est adopté pour les travaux suivants :

- Rénovation du sol de la salle omnisport à Arcachon : subvention de 12 606 euros
 - Réhabilitation de terrains synthétiques :
Eysines : subvention de 70 200 euros
Langon : subvention de 261 075 euros
Saint-Selve : subvention de 237 500 euros
Podensac : subvention de 288 000 euros
 - Réhabilitation du complexe sportif Jean Martial au Bouscat : subvention de 479 920 euros
 - Création d'une salle de gymnastique à Mios : subvention de 948 600 euros
 - Construction d'une halle sportive au sein d'un complexe sportif à Saint-André-de-Cubzac : subvention de 569 301 euros
-

Développement des commerces ruraux

Le Département assure un lien de proximité avec les Girondines et les Girondins par la présence et le maintien des services sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre aux besoins quotidiens des habitants, il soutient les acteurs locaux dans leurs projets de dynamisation du commerce de proximité.

L'aide au commerce rural, permet ainsi la création d'activités nouvelles ou la modernisation de celles déjà existantes.

524 036 euros

D'AIDES DÉPARTEMENTALES

A **Castets et Castillon**, le projet comprend des travaux d'extension de la boucherie actuelle et le développement d'activités commerciales complémentaires pour une subvention de **96 000 euros**.

La deuxième partie du projet consiste en la création d'une boulangerie pour une subvention de **65 332 euros**.

A **Coimères**, la création d'une boulangerie et d'un logement attenant est subventionnée à hauteur de **112 870 euros**.

A **Fontet**, le Département contribue à une remise aux normes du bar-restaurant de la base nautique de loisirs avec une subvention de **21 075 euros**.

A **Saint Symphorien**, le projet de création d'une boucherie-charcuterie en centre-bourg sera subventionné à hauteur de **96 000 euros**.

Dans la commune d'**Isle Saint Georges**, un commerce d'alimentation général existant sera déplacé dans des locaux plus adaptés grâce à une subvention de **88 000 euros**.

A **Saint Julien de Beychevelle**, le projet comprend la création d'un commerce multiple rural pour une subvention de **44 759 euros**.



Soutien des épiceries solidaires girondines

278 352 euros

MONTANT GLOBAL DU SOUTIEN AUX 11
ÉPICERIES SOLIDAIRES

Le Département soutient le développement d'un **réseau d'épiceries solidaires**, composé aujourd'hui de 33 structures sur tout le territoire.

Les épiceries solidaires apportent une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Elles proposent également un accompagnement ciblé et adapté aux problématiques locales en matière de prévention et de santé, à travers, par exemple, l'organisation avec les adhérents d'ateliers participatifs sur la nutrition, la prévention des risques psychosociaux et l'activité physique, un accompagnement juridique, alphabétisation...

Elles mettent à disposition de leurs adhérents des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière. Pour leur approvisionnement, elles s'appuient principalement sur l'offre de producteurs locaux, groupements d'achat, banque alimentaire...

Le Département a voté son soutien à 11 épiceries solidaires du réseau, dont celle implantée sur le campus de l'Université Bordeaux Montaigne à Pessac.

150 000 euros

DE SOUTIEN POUR LE DISPOSITIF
EXPÉRIMENTAL « CONSOM-ACTEUR »

En partenariat avec les associations l'Épicerie solidaire de Bordeaux, Epi'sol de Pessac, et le centre social intercommunal « La cabane à projets » de Créon, le Département soutient le **dispositif « Consom-acteur »**, proposant une alternative à l'aide alimentaire classique.

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :
05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44
typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Léa DUCLAUD :
05 56 99 33 33 - poste 3037 - 06 17 17 05 78
l.duclaud@gironde.fr

Anne-Gaëlle MCNAB :
05 56 99 66 02 - 06 14 50 03 63
anne-gaelle.mcnab@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde